



Préambule

Madame, Monsieur,

L'annonce du Conseil fédéral de vendredi dernier nous a apporté, à toutes et tous, un grand soulagement, en particulier au moment où les mesures de protection sanitaire doivent être renforcées. Les aides COVID seront donc prolongées jusqu'à fin 2022 ! Le service de la culture mettra à nouveau les bouchées doubles pour pouvoir traiter au plus vite les demandes d'indemnisation et donner les réponses aux demandes de contribution aux projets de transformation, tout en appelant de ses vœux le retour à une vie culturelle si ce n'est « normale », du moins accessible à toutes et tous. En effet, en cette période, chaque concert, chaque spectacle, chaque vernissage ou conférence nous apparaissent comme un bien précieux et essentiel !

Et nous avons besoin de l'inspiration vivifiante des actrices et acteurs culturel-le-s à qui plusieurs des annonces qui suivent s'adressent : résidences ou bourses, ou encore portraits filmés !

Enfin, nous sommes heureux d'annoncer que le Musée du Laténium réitère son opération *Hors les murs* qui avait remporté un magnifique succès l'an dernier auprès des classes du canton en leur faisant découvrir le monde de l'archéologie.

Toute l'équipe de la direction du service de la culture se joint à moi pour vous souhaiter des fêtes de fin d'année lumineuses et une année 2022 qui pulsera au rythme de la création artistique !

Marie-Thérèse Bonadonna
Cheffe du service de la culture

Service de la culture – direction

Renouvellement du fonds d'aides forfaitaires pour les actrices et acteurs culturel-le-s

Lors de sa session du 7 décembre 2021, le Grand Conseil neuchâtelois a approuvé le renouvellement d'un fonds d'aides forfaitaires de 700'000 francs pour les acteurs et actrices culturel-le-s du canton. Les guichets ouvriront dans le courant du mois de janvier 2022.

Toutes les informations seront disponibles prochainement sur notre [site internet](#).

Prolongation des mesures d'aides COVID jusqu'à fin 2022



Les Chambres fédérales ont décidé le 17.12.21 de prolonger jusqu'à la fin de 2022 l'article 11 de la loi COVID-19 (mesures dans le domaine de la culture). Le Conseil fédéral a pour sa part prolongé la durée de validité de l'ordonnance COVID-19 culture jusqu'à la même date, en lui apportant quelques modifications.

Le premier délai de dépôt pour les demandes d'indemnisation est le 31 janvier 2022, pour les dommages subis entre le 1^{er} décembre et le 31 décembre 2021.

Toutes les informations concernant les indemnisations et les projets de transformation seront disponibles prochainement sur notre site internet.

Pour davantage d'informations concernant les APG et les RHT, nous vous remercions de prendre directement contact avec les organismes concernés.

[Lien vers le communiqué de presse de la Confédération](#)

[Informations sur les APG](#)

[Informations sur les RHT](#)

Mise au concours : Atelier de Berlin



Comme chaque année, en partenariat avec l'association « Ateliers de Berlin », le service de la culture met au concours 3 séjours de 6 mois dans la capitale allemande du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023.

Les lauréat-e-s disposeront de l'atelier sur place ainsi que d'une bourse de 8'000 francs pour couvrir les besoins du séjour.

Les dossiers de candidature devront parvenir au service de la culture d'ici le **vendredi 11 février 2022** au plus tard.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet du service de la culture.

Mise au concours : Fondation Landis & Gyr



La Fondation Landis & Gyr met au concours ses bourses annuelles de résidences à Budapest, Bucarest, Sofia et Zoug. Ces bourses concernent les domaines du cinéma, de la littérature, de la composition, de la critique culturelle, du théâtre et des arts visuels.

Des bourses de voyages en Turquie ou aux pays des Balkans sont également prévues pour divers domaines.

Le délai de dépôt est fixé au 31 janvier 2022.

Vous trouverez davantage d'informations sur : <https://www.lg-stiftung.ch/>

Appel à participation : capsules vidéos



L'association Culturecom.ne a été mandatée par le service de la culture du Canton de Neuchâtel afin de réaliser une série de capsules vidéos visant à faire découvrir et promouvoir les acteurs et actrices culturel-le-s qui composent le paysage artistique neuchâtelois.

À cet effet, Culturecom.ne lance deux appels à participation pour artistes et vidéastes neuchâtelois-e-s. Les premières capsules seront réalisées en 2022 et constitueront une phase pilote du projet.

Le délai de dépôt des candidatures est fixé au **21 janvier 2022**

Les critères de sélection ainsi que les conditions de participation sont disponibles sur : <https://www.neuchatelculture.ch>

Laténium

Le Laténium Hors les murs



Laténium, © Noé Cotter

Le public scolaire de l'enseignement obligatoire constitue un public privilégié du Laténium. Leur offre de médiation culturelle est en partie construite pour répondre au plan d'études romand, et propose des thématiques pertinentes en adéquation avec les enseignements.

Le succès de leur offre « Le Laténium hors les murs » l'hiver dernier incite le Laténium à renouveler cette action pour aller à la rencontre des enfants et de leurs enseignant-e-s. Du 6 décembre 2021 au 4 avril 2022, les lundis uniquement, les médiateur-trice-s du Laténium proposeront quatre ateliers adaptés à différents niveaux scolaires et réalisables en classe. Le matériel nécessaire à la réalisation de l'atelier est apporté par le Laténium (matériel créatif et supports pédagogiques).

Rappelons que durant l'hiver et le début du printemps 2021, alors que le musée était partiellement fermé, ce sont 1957 enfants qui ont reçu en classe la visite d'un-e animateur-trice du Laténium !

Pour plus d'informations : animation.latenium@ne.ch

Appels à projets et échéances

Les dates des prochains appels à projets pour 2022 ont été fixés :

- **Bourses à l'écriture** : 22 août 2022 (les informations concernant les critères et conditions suivront prochainement)
- **Soutien à l'édition et à la publication** :
 - 1e trimestre : 31 janvier 2022
 - 2e trimestre : 15 août 2022
- **Musique** : 14 février 2022
- **Arts de la scène** : 7 mars 2022
- **Projets d'envergure supracantonale** : 7 avril 2022 (les informations concernant les critères et conditions suivront prochainement)
- **Médiation** : 2 mai 2022 (les informations concernant les critères et conditions suivront prochainement)

Plus d'informations sur les pages *Aides et soutiens* de notre site internet : www.ne.ch/culture



Service de la culture

Château – Rue de la Collégiale 12

2000 Neuchâtel

T. 032 889 69 08

Service.Culture@ne.ch

[Mettre à jour vos préférences](#) ou [se désinscrire](#)